

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique
et du Développement Technologique

N° : 351/DG/D.G.R.S.D.T/2024.

Alger, le : 09 Octobre 2024.

A Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Établissements des porteurs de projets PRIMA

Objet : A/S Note d'information concernant les projets internationaux du programme PRIMA

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de recherche internationaux qui s'inscrivent dans le programme PRIMA, j'ai l'honneur de vous informer qu'il est autorisé :

- La participation en présentiel à une (01) réunion d'une durée maximale de 7 jours par an dédiée à un seul chercheur senior impliqué dans le projet.
- Deux (02) stages par an d'une durée d'un (01) mois chacun, dédiés à deux (02) membres juniors (MCB et MRB) ou doctorants impliqués dans le projet.

Tout déplacement rentrant dans ce cadre est subordonné à l'avis conforme de la DGRSDT.

Aussi, conformément aux accords régissant le programme PRIMA, les frais de transport et de séjour sont imputés sur :

- Le chapitre I : remboursement de frais, article 1 : Frais de mission et de déplacement à l'étranger, et ce, pour le cas du reliquat du Fond National de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.
- Chapitre : frais liés à la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, article 1 : remboursement de frais de mission et de déplacement à l'étranger pour le cas des budgets octroyés au titre de l'exercice budgétaire valable durant l'exécution du projet.

Les montants des frais de séjour sont calculés en application des dispositions de l'arrêté interministériel du 25 Décembre 2011 déterminant le montant de l'indemnité convertible relative à la formation et au perfectionnement de durée égale ou inférieure à six (06) mois effectués à l'étranger.

Veuillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'expression de mes salutations distinguées.

Mohamed
BOUHICHA

Signé numériquement par Mohamed BOUHICHA
DN : cn=Mohamed BOUHICHA, o=DGRSDT, ou=Ministère de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique, ou=Direction Générale de la Recherche
Scientifique et du Développement Technologique
Date : 2024.10.10 17:54:17 +01'00'